

DANUB'

Association loi 1901 d'intérêt général

153 rue Saonnet – 14330 Sainte- Marguerite d'Elle

N° RNA : W141004883 N° SIREN : 888625407

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 2026.

L'an deux mille vingt-six,

et le vendredi vingt neuf mai,

à dix-huit heures et trente minutes.

Les membres de l'association, à raison de quarante-six personnes dont 6 personnes excusées et représentées, se sont réunis, au siège social de l'association, sur la convocation faite par la présidente par courriel.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance.

Madame Chloé Aublet, préside la séance en sa qualité de Présidente de l'association.

Madame Eléonore Paysant est désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constituée, permet de comptabiliser les membres présents ou représentés. Les décisions se prenant à la majorité des membres présents à l'assemblée générale. La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et vote du rapport d'activité et financier de l'année 2025
2. Présentation des projets et vote du budget prévisionnel 2026
3. Fixation et vote du montant des cotisations 2026
4. Renouvellement du Conseil d'Administration
5. Questions diverses

La Présidente, avec la salariée et le Trésorier de l'association, donne lecture du rapport d'activité, puis elle fait donner lecture des rapports financiers par le Trésorier.

1 - PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 - DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des projets de l'année 2026, approuve le budget prévisionnel afférent tels qu'il a été présenté, ainsi que les actions qui y sont associées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 - TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale reconduit à l'unanimité l'adhésion annuelle à l'association à raison de dix euros par personne.

4 - QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée Générale vote à l'unanimité le nouveau Conseil d'Administration de l'association, qui réunit donc à ce jour :

- Chloé Aublet
- Matthieu Frison
- Eric Aublet
- Marc Piéplu
- Marie Ladousse
- Claude Monchois
- Clarisse Tardiveau
- Ewan Nouet
- Diane Gallot
- Lucie Colineau

3 - CINQUIÈME RÉOLUTION

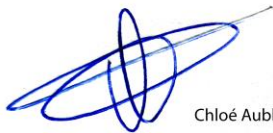
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des projets 2026, approuve à l'unanimité la création d'une nouvelle antenne de l'association sis La cheminée 53200 Ménil, représentée par la personne de Madame Elizabeth Senand.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à vingt heures et trente minutes.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par la présidente et par la secrétaire de séance pour servir et valoir ce que de droit.

La Présidente

La secrétaire de séance



Chloé Aublet, Présidente.



Eléonore Paysant